

## COMITE DIRECTEUR

SAISON 2018/2019

Approuvé par le Comité Directeur du 21 Septembre 2019

### Réunion du Mardi 4 Juin 2019 à Cachan

<u>PRESENTS :</u>	Monsieur	de FABRY Alain	Président
	Madame	CERVETTI Brigitte,	Secrétaire Générale
	Messieurs	BASSET Jean-Pierre	Trésorier Adjoint
		BRAND Vincent	Membre
		FOCARD François	Vice-Président
		GONÇALVES-MARTINS Sébastien	Trésorier
	Madame	GROC Arlette	Membre
	Monsieur	MICHEL Claude	Membre
<u>EXCUSES :</u>	Mesdames	DAUBAS Corinne	Membre
		GROC Marianne	Membre
	Messieurs	HERY Franck	Membre
		JUAN Stéphane	Vice-Président
		KHEMIRI-LEVY Karim	Secrétaire Général Adjoint
		LE GUILLOU Philippe	Membre
		LOISNEL Georges	Membre
<u>ASSISTE :</u>	Madame	DELAMARE Sandrine	Directrice Administrative et Comptable
<u>COMITES DEPARTEMENTAUX :</u>			
<u>PRESENTS :</u>	Monsieur	PILARD Olivier	Président CD 75
	Madame	LECERF Marjorie	Suppléante CD 77
	Monsieur	MOLINARIO Yves	Président CD 78
	Mesdames	TAULL Dominique	Présidente CD 91
		TUFFIER Catherine	Suppléante CD 93
	Monsieur	MOUGIN Lucien	Président CD 94
<u>EXCUSÉS :</u>	Messieurs	MOLINARIO Yves	Président CD 78
		RIMBANO Stefano	Président CD 92
		LERAY Eric	Président CD 95

---\*---

Ouverture de séance à 19H40

## **1 - Informations du Président**

Rapide relation de l'AG fédérale. A noter qu'il y a peu de modifications des projets sportifs et quelques modifications réglementaires. L'augmentation tarifaire tient compte d'une augmentation du coût de la vie de 1,8% avec quelques réajustements (notamment sur le prix des licences : augmentation sur les seniors et le Beach, baisse sur les jeunes et les para...).

Un déficit conséquent de 800K€ qui peut notamment s'expliquer par :

- le secteur événementiel qui a manqué de public sur les rencontres internationales,
- des dépenses arbitrales en augmentation du fait d'un nombre accru d'engagements en CDF jeunes et d'avoir mis toutes les équipes en lices dès le 1<sup>er</sup> tour, une augmentation du nombre de poules de N3, les régions qui se sont agrandies du fait des « grandes Ligues », en conséquence une augmentation des kilométrages.
- Diminution du partenariat.

L'impact direct pour notre Ligue fut une diminution de l'AAL de 30K€ (40%), sans certitude que le manque à gagner sera jamais récupéré.

Sur les nouveautés :

- des indemnités de formation de jeunes ont été votées avec comme critères, les années en club et les listes d'entraînement (sélections départementales, régionales ou pôles). Chaque critère vaudra plus ou moins d'unités de formation, elles-mêmes tarifées à 20€. Le club quitté peut aussi renoncer à ses droits. C'est un ballon d'essai à mettre en place dès la fin de saison prochaine.
- la péréquation kilométrique (par division, non par poule) en vue de compenser le coût pour les clubs des disparités géographiques. Les clubs d'IDF seront sans doute assez fortement impactés par cette mesure (mais les délégués IDF ont été les seuls à avoir voté contre...).

Discussion sur l'augmentation des tarifs fédéraux du Beach : l'engagement fédéral sur les séries 3 sera de 20€, de 60€ sur les séries 2 et de 180€ sur les séries 1. Le principe recherché étant que toutes les épreuves du Volley-Ball et du Beach Volley soient facturées à l'engagement, puisqu'elles impliquent des dépenses pour la Fédération. Le Beach étant pour la Fédération largement déficitaire, rapporté à son nombre de licences. Reste à connaître précisément le nombre d'épreuves de série 3.

## **2 – Candidature au Comité Directeur**

Une seule candidature reçue, celle de **Mme Céline BEAUCHAMP**.

Un autre poste reste à pourvoir, peu importe le genre.

## **3 – EX CNDS**

La Fédération a choisi de figurer parmi celles qui gèreront directement leur subvention ex CNDS.

Le principe retenu sera de 55% d'attribution régionale pour les clubs et les 45% autres, à répartir entre Ligues et Comités. Sur les réunions d'attribution seront conviés les Présidents des Comités départementaux concernés et leur Président de Ligue.

Cela passera bien sûr par une situation administrative en règle vis-à-vis des instances. Le CD75 a lui, stabilisé sa situation. Documents à suivre comme pour les autres instances.

Trois actions autorisées par club et quatre par comité. Le minimum de subventions cumulées ne peut être inférieur à 1500€ (ou 1000€ en Zone de Revitalisation Rurale). Deadline de rendu des dossiers (en ligne sur le Compte Asso comme précédemment) au 20 juin.

## **4 - APPROBATION DES PV**

Approbation à l'unanimité des PV suivants :

BE n°7 du 10/01, n°8 du 5/02, n°9 du 20/02, n°10 du 21/03, n°11 du 11/04/19,

CD n°2 du 19/01/19,

CRA n°1 du 3/02, n°2 du 11/02/19,

CRS n°1 du 1/07, n°2 du 6/09, n°3 du 25/09, n°4 du 18/10, n°5 du 6/11, n°6 du 3/12, n°7 du 13/12/18, n°8 du 21/02, n°9 du 22/03, n°10 du 16/04/19.

Pour information, PV n°1 du 8/04/19 de la CDR, n°1 du 20/02 et n°2 du 8/04/19 de la CAR.

## **5 - SECTEUR TECHNIQUE**

La Ligue travaille sur les jeunes M14/15 & M16/17 qui sont volontaires pour se former en profondeur sur les stages IDF et être sélectionnés pour des compétitions du type Volleyades.

Nombreux stages sur 18/19. Le Tournoi International Jeunesse M15 n'a pu avoir lieu faute d'un nombre suffisant d'équipes inscrites. La plupart des stages se déroulent au CREPS (un stage a eu lieu à Coulommiers), même ceux du Beach. Ces derniers se partagent aussi entre Wissous et Valenton, plutôt sur des WE compte tenu de la disponibilité des encadrants. Suppression cette saison du TSD M15 qui n'avait qu'un an d'existence.

Les stages offrent également un suivi de formation de cadres toute la saison et des possibilités de formations sur février et avril en ce qui concerne DRE1 et DRE2.

Préconisations 2019/20 : différencier les sélections du perfectionnement. Les stages de perfectionnement, seraient ouverts à tous ceux qui en ont envie. Les meilleurs n'auraient qu'à faire un seul stage, puis des mini stages Elite seraient organisés en partenariat avec des clubs et équipes supports.

Pour ceux qui connaîtraient des difficultés financières et dont la famille ne paye pas d'impôt, une aide de 50% de la Ligue.

Le CREPS reste cher par rapport à certaines infrastructures en province (45€/jeune). On a pu négocier des conditions relativement avantageuses malgré tout, notamment au niveau des salles et des terrains de Beach. Il est donné aux jeunes qui viennent en CRE une prestation de haut niveau.

Résultats des Volleyades :

M17 Féminin : 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> sur 12 - M17 Masculin : 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> sur 12.

M15 Féminin : 2<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> sur 23 - M5 Masculin : 3<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup> et 17 sur 22.

Au niveau de l'organisation, on se privera pour l'instant des missions régionales du CTS, C. DUBOIS. Ce dernier remplacera Y. LOGEAS qui part à la retraite sur le Pôle masculin.

Le coordinateur technique, M. VAUTIER, fera un topo à tous lors de l'AG.

L'organigramme 19/20 de l'ETR sera composé du Bureau Directeur, du Vice-Président en charge du secteur, F. FOCARD, et du coordinateur, M. VAUTIER. Une réunion avec les cadres techniques est prévue le 6 juin pour voir les déclinaisons pratiques du projet. Tout cela sera revu avec les CTD.

Objectifs et attentes des CRE 19/20/21 :

- il ne s'agit plus d'abonder seulement les filières du Pôle Espoir. On ajoute aux filières d'accès au haut niveau de la DTN, un axe Développement. Les conditions d'accès au CRE vont être revues, notamment sur les inscriptions dont les délais seront modulés. L'accueil sera différencié au sein de chacune des sessions, sur la base de 60 inscrits par stage. L'idée sera d'envoyer 2 équipes de chaque genre aux Volleyades.

- une filière Beach va être créée en partant des championnats M11, et en architecturant les formations avec les Comités Départementaux. La Ligue reprendrait la main à partir des M15/17.

Avec les 3 terrains couverts du CREPS, cela permettra de mettre en place des championnats tous les 15J. Des stages un week-end sur deux, des seniors en alternance l'autre week-end. Les bulles seront ouvertes et fermées 1 fois par an au CREPS.

Financement prévu par le CREPS. Un accès sera donné aux CD à cette structure Beach. Si tout se passe bien, le centre d'entraînement Beach deviendra sous 2 ou 3 saisons un Pôle Beach.

## **6 - VOEUX**

N°1 Val de Seine 1 : défavorable

N°2 Val de Seine 2 : défavorable

N°3 Villebon 1 : fait l'objet d'un vœu général de la CRS dans lequel celui-ci sera inclus

N°4 Villebon 2 : favorable,

N°5 Villebon 3 : défavorable

N°6 Villebon 4 : défavorable

N°7 Villebon 5 : favorable mais déjà voté en AG fédérale pour 20€ l'unité de formation que la Ligue double et met à 40€

N°8 Antony : défavorable

- N°9 Meudon : défavorable  
N°10 L'Isle Adam 1 : favorable  
N°11 L'Isle Adam 2 : défavorable, retiré  
N°12 L'Isle Adam 3 : défavorable  
N°13 L'Isle Adam 4 : défavorable, retiré  
N°14 L'Isle Adam 5 : favorable, droit de mutation sur la licence la plus chère dans le même GSA  
N°15 L'Isle Adam 6 : défavorable, retiré

## **7 - PREPARATION AG**

### **7.1 Finances**

#### **7.1.1 Analyse**

Un déficit cette année de 98K€ qui peut s'expliquer par :

- le choix du déménagement dans de nouveaux locaux : égal à un décaissement de 70K€ (mais revient globalement à 30K€ de charges donc diminution du résultat d'autant).
- les charges salariales ont augmenté et sont passées de 165 à 192K€ en 2018 avec l'arrivée de nouveaux salariés. Auxquelles ajouter 3K€ d'indemnités de licenciement pour la femme de ménage de Levallois. La masse salariale doit être limitée.
- les CRE (+ Pôles) passés à 440K€ (augmentation de 55K€). Et - 87K€ en Technique globale. Sachant que la plupart des subventions sont fléchées sur la Technique, elle doit ramener son déficit à -21K€.

L'Aide Aux Ligues a aussi diminué de 9K€ sur 2018, ce sera plus du double en 2019. On doit répartir le produit licence de façon différente. Sachant que le secteur technique est rarement bénéficiaire et que les manifestations sont aussi sources de déficit (27K€). Il faut différencier celles qui relèvent obligatoirement de la Technique, de celles qui sont purement événementielles. Il nous faut affiner le delta entre les deux saisons. Réduire les récompenses sans doute.

#### **7.1.2 Sur la tarification 19/20, 2 options**

a) appliquer 1,8% d'augmentation du coût de la vie.

b) appliquer cette hausse mais en aménageant les tarifs pour s'adapter au mieux à notre réalité. Par ex sur les licences dirigeants, les mutations jeunes, les engagements sur les compétitions intermédiaires -poules de classement, tournois de qualifications jeunes-, les championnats Beach seniors ou les amendes Beach. Licences multiples à retravailler.

L'option b) est retenue.

A noter des nouvelles licences : master, loisir para, packs de création... Une licence encadrement avec 5 options.

A noter également l'augmentation de l'assurance, passée de 46 à 57 centimes.

Peut-être prévoir une FAQ pour aider les dirigeants à la rentrée.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit quinze et suivie d'une collation d'natatoire.*

A.DE FABRY  
Président

B. CERVETTI  
Secrétaire Générale